

DESCRIPTIF DE LA MESURE «INSERRES»

1. Historique

1.1 Création de la mesure « Inserres »

2. Missions de l'atelier « Inserres »

3. Concept d'intervention

3.1 La procédure

- 3.1.1 Provenance des bénéficiaires
- 3.1.2 Décision d'entrée en matière
- 3.1.3 Premier contact avec le-la jeune
- 3.1.4 Mise en place et suivi au travers des objectifs posés
- 3.1.5 Bilans intermédiaires

3.2 Les moyens et axes d'intervention

- 3.2.1 Le travail avec le-la jeune et le réseau professionnel
- 3.2.2 La prise en compte de l'environnement social
- 3.2.3 L'approche éducative en milieu ouvert

3.3 Le travail avec le réseau et les partenaires

3.4 Le cadre pédagogique

- 3.4.1 Travail au sein de l'équipe « Inserres »
- 3.4.2 Les objectifs pédagogiques de la mesure

4. Les acquis et les points forts

- 4.1 L'équipe « Inserres » au sein de la Croix-Rouge genevoise
- 4.2 Collaboration avec le Tribunal des Mineurs
- 4.3 Collaboration avec le Service Protection des Mineurs

5. Développement de la prestation

- 5.1 Fonctionnement
- 5.2 Collaboration avec le réseau

1. Historique

En octobre 2012, un projet est adressé au Tribunal des Mineurs (TMIN), ainsi qu'au Service de Protection des Mineurs (SPMI), afin d'offrir des possibilités d'accompagnement dans un processus de formation à des jeunes en rupture importante, tant au niveau scolaire que social.

1.1 Création de la mesure « Inserres »

Dès janvier 2013 et après la signature d'une convention, un certain nombre de jeunes est donc placé volontairement par le SPMI ou pénalement par le TMIN, à l'atelier des serres du Semo de la Croix-Rouge genevoise. Cette mesure parallèle au Semo dit « classique », n'a alors pas de dénomination particulière.

Les jeunes intégrant le Semo par ce biais ont droit aux mêmes prestations que les jeunes inscrits par CAP Formations. La seule différence est le choix, délibéré et mûrement réfléchi par la direction, de l'accès à un seul atelier tout au long de leur placement : l'atelier des serres horticoles/maraîchères.

Dans un second temps, la création d'une prestation distincte « Inserres », indépendante du Semo est devenue nécessaire. L'objectif principal était la séparation des prestations en garantissant le maintien des liens entre les bénéficiaires et en utilisant le même outil de travail.

En 2014, une évaluation de cette mesure parallèle au Semo a été faite. Force a été de constater que le nombre de placements pénaux et volontaires allait en augmentant, répondant ainsi à la forte demande des autorités. D'autre part, les jeunes placés étaient en situation de rupture de plus en plus importante, non plus seulement au niveau scolaire ou professionnel, mais également au niveau social et familial.

C'est alors que la décision a été prise par la direction de créer un poste d'éducateur pour compléter l'équipe d'encadrement de l'atelier des serres. Dès le 1^{er} septembre 2014, une éducatrice vient donc compléter l'équipe encadrante et apporter un soutien éducatif aux jeunes intégrant la mesure.

En automne 2014, le bilan étant globalement positif dans la mise en place de cette nouvelle prestation, et se basant sur l'expérience de l'équipe encadrante dans le cadre de la prise en charge de ces jeunes, de nombreux travaux et modifications se mettent en place concernant l'atelier des serres du Semo de la Croix-Rouge genevoise.

La première étape a été la recherche active d'un terrain agricole suffisamment grand pour pouvoir accueillir tous les jeunes placés dans la mesure. Une fois ce dernier trouvé, le déménagement a été effectif en septembre 2015 sur la commune de Troinex.

De manière très innovante, un partenariat entre un agriculteur de Troinex et la Croix-Rouge genevoise a été mis en œuvre et une convention est signée.

Une nouvelle aventure débute à ce moment précis, avec l'aménagement de nouveaux locaux au 74 route de Bossey, les animaux de la ferme et la création d'atelier découverte tel que la mécanique agricole, menuiserie, peinture et notre dernier né, un atelier de gestionnaire du commerce de détail au marché à la ferme et dans notre épicerie.

2. Mission de l'atelier « Inserres »

Dans le cadre des placements pénaux et volontaires, la mission principale de l'atelier « Inserres » est d'encadrer et d'accompagner le-la jeune¹ placé, dans l'élaboration et la concrétisation d'un projet professionnel ou de formation réaliste.

Cela étant, d'autres objectifs sont poursuivis :

- la reprise d'un rythme de vie ;
- l'intégration et l'application des règles basiques du monde du travail : respect des horaires, des consignes et des engagements, respect du matériel et de la hiérarchie, etc. ;
- l'adoption d'une bonne hygiène de vie pour être apte à intégrer une entreprise ;
- l'apprentissage du travail autonome et en équipe ;
- l'amélioration de l'estime de soi et de la confiance en ses compétences ;
- la remise à niveau scolaire ;
- la recherche de places de stages et d'apprentissage.

Tous ces points sont objectivés et évalués au fur et à mesure du processus dans lequel le-la jeune est inscrit.

Au même titre que pour toute autre prestation offerte par la Croix-Rouge genevoise, les principes et les valeurs fondatrices de cette dernière sont respectées et mises en avant : respect, solidarité, humanité, égalité, tolérance, unité.

3. Concept d'intervention

3.1 La procédure

3.1.1 La provenance des jeunes

Les jeunes encadrés au sein de la mesure « Inserres » peuvent être placés soit pénalement par le biais du TMIN, soit volontairement par le biais du SPMI.

Les placements peuvent se faire suite à une demande d'un juge du TMIN (placement pénal) ; d'un Intervenant en Protection de l'Enfant (IPE) du SPMI (placement pénal validé par le juge en charge du suivi ou un placement volontaire validé par le SPMI) ; ou d'un éducateur de l'Unité d'Assistance Personnelle (UAP) (placement pénal validé par le juge en charge du suivi ou un placement volontaire validé par l'UAP).

D'après la convention signée avec le SPMI, 8 places « volontaires » ont été attribuées à la mesure « Inserres ». Ce nombre est extensible d'entente entre les institutions, si cela s'avère nécessaire. En ce qui concerne les placements pénaux, il n'y a pas de nombre de places limité, toutefois le nombre maximum de 20 peut difficilement être dépassé.

« Inserres » a également la possibilité d'assumer l'application de l'art.13DPMIn² ordonnée par le TMIN, avec comme objectif principal le retour à la formation professionnelle.

Art. 13 Assistance personnelle

1 Si la surveillance prévue à l'art. 12 ne suffit pas, l'autorité de jugement désigne une personne à même de seconder les parents dans leur tâche éducative et d'apporter une assistance personnelle au mineur.

2 L'autorité de jugement peut conférer à la personne chargée de cette assistance certains pouvoirs en rapport avec l'éducation, le traitement et la formation du mineur

3.1.2 La décision d'entrée en matière

La première prise de contact se fait en général directement entre les institutions. Le TMIN, le SPMI ou l'UAP contacte « Inserres » et donne un certain nombre d'informations sur le-la jeune qu'il souhaite placer. Si les critères d'entrée en matière sont réunis, une séance d'admission est fixée.

Les critères d'entrée en matière sont les suivants :

- avoir 15 ans révolus ; (aujourd'hui et au vu des difficultés rencontrées, l'âge d'entrée peut-être abaissée à 13 ans)
- être en rupture de formation ;
- avoir une autorisation de séjour valable.

3.1.3 Premier contact avec le-la jeune

Une fois le contact établi entre les institutions, l'éducatrice et ou le responsable d'« Inserres » rencontre le-la jeune soit directement en audience au TMIN, soit lors d'une séance organisée au SPMI, à l'UAP ou à « Inserres ».

Lors de cet entretien, le cadre de la prise en charge est posé : ce que le-la jeune va être amené à faire au sein d'« Inserres », ce qui est attendu de sa part et quel type d'accompagnement est proposé. En règle générale, si la situation familiale le permet, la présence des parents est souhaitée lors de cette première entrevue.

Lorsque cela concerne les demandes volontaires, même si les critères nécessitant un placement à « Inserres » sont réunis selon le point de vue des professionnels, l'adhésion du jeune est essentielle. Si ce dernier ne juge pas opportun d'intégrer la mesure ou s'il a un autre projet, les démarches d'admission ne sont pas poursuivies.

Lors de ce premier entretien, seules les données administratives pour l'inscription au sein de la mesure sont enregistrées. La mise en place du suivi et les objectifs se font dans un deuxième temps.

3.1.4 Mise en place et suivi au travers des objectifs posés

Après l'entretien d'admission, durant lequel toutes les indications pour se rendre sur le site de Troinex lui sont données, le-la jeune s'y rend directement à la date convenue. Cela permet de donner une première indication, en ce qui concerne le respect des horaires et du cadre, sur le degré d'autonomie du jeune.

Après cela, une semaine est laissée au jeune pour s'adapter à son nouvel environnement de travail avant de poser avec lui les contours de son projet, les objectifs qu'il souhaite atteindre et les moyens qu'il a à sa disposition pour le faire.

Ses objectifs sont évalués quotidiennement dans le cadre de l'atelier et réajustés aussi souvent que nécessaire.

Pour certains, le premier objectif sera de réussir à se lever le matin et retrouver un rythme de vie en adéquation avec le monde du travail. Pour d'autres, cela se situera autour des apprentissages et de leur capacité à intégrer de nouvelles informations ; pour d'autres encore un travail d'orientation par rapport au choix de leur futur métier est rapidement effectué.

et limiter l'autorité parentale en conséquence. Elle peut confier à cette personne la gestion du revenu provenant du travail du mineur, en dérogation à l'art. 323, al. 1, du code civil (CC)12.

3 Aucune assistance personnelle ne peut être ordonnée à l'égard du mineur sous tutelle.

4 Aucune assistance personnelle ne peut être ordonnée après la majorité de l'intéressé sans son consentement.

3.1.5 Bilans intermédiaires

En plus des entretiens informels entre l'équipe encadrante et le-la jeune, des bilans intermédiaires avec ce dernier sont réalisés, autant au bureau qu'au SPMI avec l'IPE, ou encore en audience avec les juges qui nous ont mandatés.

Lors de ces bilans intermédiaires, le point est fait sur le degré d'atteinte des objectifs posés avec le-la jeune. Sa capacité réelle d'insertion est évaluée et ces moments d'entretien sont mis à profit pour des recadrages si cela s'avère nécessaire.

Les bilans intermédiaires sont importants car ils permettent aux jeunes de se situer dans leur processus d'insertion professionnelle.

3.2 Moyens et axes d'intervention

Depuis janvier 2013, la mission globale d'« Inserres » est restée la même, mais son application sur le terrain s'est affinée et les modifications apportées ont permis de développer l'offre proposée.

Entre 2013 et 2014, face au nombre croissant de demandes, autant de la part du TMIN que du SPMI, la structure a été modifiée : une éducatrice a été engagée afin qu'un suivi éducatif individualisé puisse être réalisé avec les jeunes mandatés par ces deux institutions. L'équipe encadrante regroupe un nombre limité de professionnels, ce qui a pour avantages une forte cohésion, une grande cohérence dans les actions et une analyse des prises en charge pertinente au travers de regards partagés.

De plus, il semblait primordial que les jeunes accueillis puissent créer un lien privilégié avec un nombre restreint d'adultes de référence.

3.2.1 Le travail avec le-la jeune et le réseau professionnel

Durant le placement du jeune au sein d'« Inserres », qu'il soit pénal ou volontaire, l'entière transparence sur la situation de chaque jeune est nommée.

La fréquence des contacts et la fluidité des informations entre les différents partenaires autour du jeune est un outil indispensable à la bonne évolution de ce dernier.

Un rapport basé sur l'évolution du jeune, son intégration au sein de l'atelier, ainsi que sur le degré d'atteinte de ses objectifs est envoyé après un mois de placement aux mandants, puis tous les trois mois.

Dans l'intervalle, si cela s'avère nécessaire, des courriels sont envoyés pour faire des points de situation intermédiaires.

3.2.2 La prise en compte de l'environnement social

Dans la mesure où la finalité d'« Inserres » est l'obtention d'un contrat d'apprentissage, il est impossible de faire abstraction de l'environnement familial et social du jeune lorsqu'il intègre l'atelier.

Ce paramètre s'avère être déterminant dans la pose des objectifs. En effet, certains sont en rupture, non seulement scolaire mais également sociale et familiale, depuis de nombreux mois, voire années. Il est tenu compte de tous les éléments entourant le-la jeune afin d'affiner au mieux l'accompagnement et être au plus proche de ses besoins.

3.2.3 L'approche éducative en milieu ouvert

Cette approche permet un soutien de proximité offert aux jeunes rencontrant des difficultés d'ordre éducatif, social ou familial. Dans le cadre précis de l'atelier, elle permet de restaurer la relation de confiance avec l'adulte autre qu'un parent, permet de travailler en direct avec le-la jeune et les difficultés qu'il rencontre sur le plan de l'insertion professionnelle, et l'amener à apprendre à quoi s'apparentera le cadre professionnel. La relation qui se crée entre le-la jeune et l'équipe se fonde sur l'observation et le partage de moments de vie quotidienne dans le cadre du travail. Cela permet de percevoir les ressources et les compétences, mais également les besoins et les problèmes. Pour ce faire, chaque membre de l'équipe encadrante doit se montrer attentif, disponible et créatif afin d'accéder à une évolution positive de la situation professionnelle et sociale des jeunes.

3.3 Le travail avec le réseau et les partenaires

Lorsqu'un jeune est placé pénalement ou volontairement dans la mesure d'insertion professionnelle « Inserres », l'ensemble du réseau est averti. Des réunions sont organisées par le SPMI ou l'UAP et les informations susceptibles de faire évoluer la situation positivement sont mises en commun.

Toutes les ressources à notre disposition sont utilisées pour faire en sorte que les jeunes intégrés dans la mesure puissent bénéficier d'un maximum de places de stage.

La collaboration avec les patrons des entreprises du canton, ainsi qu'avec le service des prestations personnelles, le Centre de Transition Professionnelle, l'Office Médico Pédagogique, l'association Phénix, etc. est essentielle dans la mise en œuvre d'un accompagnement personnalisé et efficace.

L'ensemble de l'équipe travaillent en lien étroit avec les réseaux utiles à l'accomplissement du mandat d'insertion professionnelle. En étant intégré au réseau, il garantit un suivi pluridisciplinaire notamment en :

- participant aux diverses réunions avec d'autres professionnels ;
- interpellant dès que nécessaire les partenaires du réseau.

3.4 Cadre pédagogique

3.4.1 Travail au sein de l'équipe « Inserres »

Le mandat spécifique d'insertion professionnelle confié à « Inserres » implique une pratique particulièrement cohérente et cadrante, afin de préparer au mieux les jeunes à leur entrée dans le monde du travail.

Un important soutien de la part de chaque membre de l'équipe et de la hiérarchie est offert. Ceci permet d'échanger librement sur les pratiques professionnelles pour prendre la distance adéquate, tant au niveau professionnel qu'émotionnel.

3.4.2 Objectifs pédagogiques de la mesure :

L'atelier mise sur une grande diversité d'activités afin d'initier les jeunes à un ensemble de métiers. Tout au long de l'année, ils travaillent la terre, la prépare en vue des plantations et des récoltes. Cela leur permet de connaître les différents types de cultures : en pleine terre, sous serres ou en sous-couches, ainsi que les variétés de végétaux : les légumes, les fleurs, les plantes et les arbustes. Ils apprennent à lire des plans de culture et à connaître quels sont les fruits et les légumes de saison.

Les objectifs spécifiques visés lors des activités sont **l'apprentissage de la minutie, de la patience, du sens des responsabilités**. Chaque jeune expérimente ainsi son rapport au travail exigeant de la culture maraîchère.

Les produits issus de l'atelier étant labellisés « BIO-Le Bourgeon » et Genève Région Terre et Avenir (GRTA), les jeunes apprennent les règles de la culture biologique et assistent les collaborateurs dans la prévention des maladies. Nous essayons de leur faire prendre conscience de l'importance que revête le respect de la planète et de ses ressources pour leur génération et les générations futures. Les jeunes **développent une conscience écologique** et donc **un sens accru des responsabilités individuelles et collectives**.

De plus, l'opportunité est donnée aux jeunes de vendre les produits, soit sur des marchés, soit à l'épicerie. Cela leur permet d'être mis en situation de vente réelle face à des clients. Ils doivent **avoir une posture adéquate** et **apprendre à répondre à une clientèle exigeante**.

Le fait d'avoir au sein de l'atelier une partie dédiée aux soins aux animaux (chèvres, chevaux, poneys et poules) permet aux jeunes d'adopter un comportement différent. Les jeunes montrent une autre facette d'eux-mêmes face à des animaux qu'ils n'ont, pour la plupart, jamais côtoyé et qui, pour certains, peuvent les impressionner. Ils doivent **apprendre à se canaliser** et à **adopter une posture adéquate**.

Quelle que soit l'activité, l'équipe encadrante travaille avec les jeunes. Les tâches sont effectuées de manière commune et les efforts sont réalisés par tous. Cela permet de **créer ou recréer un lien de confiance et de respect avec l'adulte**, ainsi qu'une dynamique positive dans le processus qu'ils ont intégré.

4. Les acquis et les points forts

4.1 L'équipe « Inserres » au sein de la Croix-Rouge genevoise

L'équipe « Inserres » est une équipe pluridisciplinaire constituée de maîtres socioprofessionnels venants de métiers différents et d'éducateurs. Elle jouit d'une mixité homme-femme riche et primordiale pour les jeunes dont les repères sociétaux sont effacés ou lacunaires.

L'équipe fait preuve d'une capacité d'adaptation et de souplesse face à chaque situation qui s'avère être en perpétuel changement. Cette souplesse et cette flexibilité se traduisent par une adaptation rapide aux changements de projets et aux rectifications d'orientation dans le suivi de chaque jeune.

Ils suivent les jeunes intégrés en formation pendant les premiers mois afin de s'assurer qu'ils tiennent le rythme et le cadre imposé par leur nouvelle formation professionnelle.

Si « Inserres » ne devait pas convenir au jeune pour différents paramètres extérieurs, des solutions parallèles sont trouvées afin qu'il ne se retrouve pas sans aide à sa sortie de la mesure.

« Inserres » faisant partie intégrante de la Croix-Rouge genevoise, cela permet une ouverture sur d'autres programmes proposés par l'association, ainsi qu'un large éventail de services pouvant être utiles aux jeunes suivis (formations, stages, contacts). La collaboration avec les autres services de la Croix-Rouge genevoise permet de mettre en lien les jeunes avec un grand nombre de professionnels, qu'ils soient du terrain ou en entreprise.

4.2 Collaboration avec le Tribunal des Mineurs

Les relations privilégiées tissées avec les juges permettent d'affiner la prise en charge des suivis, d'assurer l'adéquation entre la vision de la justice et la réalité du terrain professionnel et d'adapter en permanence les pratiques en fonction de l'évolution de chaque situation, dans le cadre de l'insertion professionnelle.

Les conditions-cadre que propose « Inserres » et le nombre restreint de collaborateurs facilitent cette relation privilégiée qui se traduit par une efficacité et une rapidité d'intervention et de rectification d'orientation sur le terrain.

4.3 Collaboration avec le Service de Protection des Mineurs

Au même titre qu'avec le Tribunal des Mineurs, des liens privilégiés ont été tissés avec tous les niveaux de la hiérarchie au sein du SPMi (Direction, chefs de service, IPE). Une confiance mutuelle dans les interventions et un échange de pratiques professionnelles constructives s'avèrent riches et utiles aux jeunes pris en charge.

5. Développement

5.1 Le fonctionnement

« Inserres » tend à améliorer de manière constante la prise en charge des jeunes intégrant la mesure. La réflexion et la remise en question permanente de la pratique professionnelle de l'équipe permet d'ajuster et d'affiner au fur et à mesure l'accompagnement proposé.

A moyen terme, des suivis complètement « sur mesure » pour chaque jeune reçu sera proposé, que ce soit au niveau du programme scolaire, au niveau des recherches ou encore par rapport au déroulement de leur journée de travail au sein d'« Inserres ».

5.2 La collaboration avec le réseau

Au cours de l'automne 2015, un travail d'information et de mise en lumière est donc réalisé pour que l'entier du réseau soit au clair sur notre nouveau fonctionnement. Depuis janvier 2016, « Inserres » est pleinement sur le site de Troinex, grâce à l'aménagement informatique des locaux qui permettront de réaliser la remise à niveau scolaire et les recherches directement sur place.

« Collaborer c'est travailler ensemble avec nos compétences, nos valeurs, nos responsabilités respectives et aussi nos insuffisances, en sachant qu'il n'y a pas de vérité en éducation mais seulement un processus d'essais et erreurs dans lequel on peut cheminer et grandir. »³

³ Guy Ausloos, Collaborer c'est travailler ensemble. Extrait du Espace d'échanges du site IDRES sur la systémique, 2007